

LA CROIX

Offrir un peu de répit aux jeunes migrants isolés

Par Nathalie Birchem, le 9/3/2020 à 02h08

À Paris, des dizaines de jeunes migrants, non reconnus comme mineurs par les autorités, dorment dans la rue. L'association Les Midis du Mie organise des hébergements dans des lieux prêtés durant quelques semaines.



Elle va les voir un par un. Le petit Bakary, 15 ans, ses bonnes joues et ses yeux qui regardent sur le côté. Le grand Mamadou, 16 ans, ses nouvelles baskets dégotées au vestiaire des migrants et son air faussement enjoué. Ou Aboubakar, 17 ans, qui lit un roman jeunesse, *L'Inconnu du donjon*, sous sa couette.

« Tu sais, ici, lundi, c'est terminé, on va devoir partir. Tu sais ce que ça veut dire ? » Une main sur chaque épaule, les yeux dans les yeux, Agathe Nadimi, fondatrice des Midis du Mie, une association qui s'occupe des jeunes migrants se retrouvant seuls à Paris, s'assure que chacun a bien compris : le 9 mars, les douze adolescents devront quitter le « 6B », un ancien bâtiment industriel de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) reconverti en ateliers d'artistes, qui les hébergeait depuis deux semaines.

Être ou ne pas être mineur, quand on est migrant

Ce soir-là, l'ambiance est donc morose. Chacun déplie sa couette dans la salle de danse du 6B. Mais c'est sans entrain qu'on se rassemble autour de la table pour manger le « riz gras » préparé par le restaurant du foyer malien voisin. Aboubakar tente un « *bon appétit les enfants !* » pour dérider Agathe, qui pianote sur son portable pour essayer de trouver des bénévoles pour héberger les jeunes les plus fragiles. « *On va devoir retourner dormir dehors, c'est ça ?* », demande Djibi.

Aider ceux qui ne sont pas reconnus mineurs

Le jeune garçon vient de Gambie. Bakary est Malien, Mamadou Guinéen, Aboubakar Nigérien... Tous sont venus en France avec l'espoir d'être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance qui, conformément à la loi, doit protéger tout enfant vulnérable. Encore faut-il, pour cela, être reconnu mineur. À Paris, c'est le Dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers de Paris (Demie), géré par La Croix-Rouge pour la mairie de Paris, qui fait ce travail. En 2018, 7 500 jeunes ont été évalués et seuls 29 % ont été reconnus mineurs.

→ CHRONIQUE. « Pars et ne reviens pas »

Pour les autres, censés avoir plus de 18 ans, aucune prise en charge n'est prévue. Ils se retrouvent donc à la rue. « *Je dormais à gare d'Austerlitz mais là-bas il y a tout le temps des problèmes et les vigiles te disent de partir*, raconte Mamadou. *Je serais devenu fou si je n'avais pas rencontré Agathe.* »

En 2016, cette enseignante a créé les Midis du Mie pour venir en aide à ces jeunes. Avec ses quelques centaines de bénévoles, l'association les recueille à la sortie du Demie, les emmène déjeuner dans un jardin public, les aide à faire un recours contre le refus de minorité... Elle dispose aussi d'un réseau d'une trentaine d'hébergeurs citoyens. Qui, à la longue, s'épuise.

Des lieux d'accueil pour quelques jours ou un mois

Mais en 2019, Agathe rencontre l'artiste Yvan Loiseau et une nouvelle idée surgit : les deux conviennent que, lors de la prochaine exposition à Main d'œuvres, un lieu artistique autogéré à Saint-Ouen, les jeunes seraient invités à y dormir. Pendant quinze jours, fin mai 2019, ils déplient leur couette au milieu des peintures, dorment au chaud, et, chaque matin, font place nette avant que n'arrive le public. Le tout avec signature d'une convention avec les Midis du Mie.

« Ça se passe tellement bien, raconte Agathe, que le soir les artistes viennent nous voir, ils proposent des ateliers, on fait des barbecues, on donne des cours de français, on joue de la guitare... On assiste à de jolis moments de partage. »

La course d'obstacles des jeunes migrants isolés à leur majorité

Tant et si bien qu'en septembre, Yvan Loiseau, qui expose cette fois au « 60 AdaDa », à Saint-Denis, réinvite la petite colo pour quinze jours. Puis la direction d'AdaDa propose à la troupe un atelier d'artistes avec hébergement pendant un mois en janvier-février 2020. Entre-temps, un ami d'Agathe, qui organise un festival de cirque, met à disposition une dizaine de caravanes. L'expérience durera finalement quatre mois.

« Bref, on sait faire ! », résume Agathe, qui, a une piste à Pantin. Elle a aussi repéré des lieux vides appartenant à la mairie de Paris. Mais, pour l'instant, de ce côté, c'est non : « Nous connaissons très bien Agathe Nadimi, qui fait un travail formidable, répond Dominique Versini, l'adjointe chargée de l'exclusion. Mais le bâtiment qu'elle a en tête n'est pas disponible et la mairie de Paris ne peut pas donner des clés comme ça, il y a des procédures ! » En revanche, assure l'élue, « si son association passe par les voies normales et présente un projet en bonne et due forme, nous l'étudierons ».

Les mineurs non accompagnés en France

En 2018, 40 000 jeunes migrants se disant mineurs sont entrés sur le territoire français.

Seuls 17 000 ont été reconnus mineurs non accompagnés en 2018 par les départements, et placés auprès de l'Aide sociale à l'enfance, soit un taux de protection moyen de 42 %.

Selon les chiffres de 2018, six sur dix ont plus de 16 ans et 95 % sont des garçons. Un tiers (31 %) venaient de Guinée, 20 % du Mali, 16 % de Côte d'Ivoire.

Source : rapport d'activité 2018 de la cellule « mineurs non accompagnés » du ministère de la justice.

Nathalie Birchem